

Contrôle technique : les Français préfèrent prendre des risques

Le contrôle technique du véhicule est une obligation légale et pas uniquement pour que vous payiez le mécanicien : il permet d'identifier des problèmes sur le véhicule, qu'ils soient d'ordre écologique (comme des fumées trop polluantes) ou techniques. Il s'agit donc d'un contrôle de sécurité important, bien que cher. Mais depuis l'entrée en vigueur de sa nouvelle mouture, en juillet 2019, les Français semblent préférer prendre des risques.

Un contrôle technique boudé par les Français

Le gouvernement a, en 2018 et 2019, renforcé les critères du contrôle technique pour éliminer de la circulation certains véhicules : les plus vieux et donc les plus polluants. Une réponse, notamment, au scandale du Dieselgate mais également à la prise de conscience que les particules fines émises par les moteurs des voitures sont très dangereuses pour la santé.

Sauf qu'un durcissement des règles, cela signifie également plus de risque d'être recalé : il faut alors au mieux devoir faire les réparations et faire une contre-visite, au pire il est possible que le véhicule soit immobilisé. Les Français semblent donc décidés à prendre des risques sur la sécurité plutôt qu'avoir à gérer l'une ou l'autre des situations.

En effet, selon l'Organisme Technique Central (OTC), le nombre de contrôles techniques en 2019 a baissé de 3,57% sur un an, à 24,76 millions. Une baisse qu'il est impossible d'attribuer à autre chose que le changement des règles puisque le parc automobile est vieillissant et que, de fait, le nombre de contrôles devrait augmenter.

Quels sont les risques à ne pas passer le contrôle technique ?

Le premier risque encouru par les automobilistes qui ne soumettent pas leur voiture au contrôle technique, celui-ci étant obligatoire avant la 4ème année suivant la première immatriculation, puis tous les deux ans, c'est bien évidemment un risque pour leur sécurité et celle des autres usagers de la route. Le contrôle technique peut identifier des failles critiques pouvant provoquer des accidents.

Mais il y a bien entendu la sanction administrative qui pend au nez des automobilistes pris en défaut de contrôle technique : 135 euros d'amende et l'immobilisation du véhicule. Mais encore faut-il se faire contrôler. Le Comité National de Professionnels de l'Automobile (CNPA) juge d'ailleurs l'amende peu dissuasive et recommande au gouvernement de l'augmenter pour que le jeu n'en vaille pas la chandelle.

Le durcissement des règles a-t-il augmenté les contre-visites ?

Ce manquement au code de la Route concernant le contrôle technique est d'ailleurs injustifié : les Français ont peur de voir leur voiture être recalée alors que le durcissement des règles n'a pas fait évoluer les statistiques.

Selon les chiffres des professionnels, le taux de contre-visites est resté stable à 21,51% en 2019 et seulement 0,95% des véhicules ont été immobilisés pour « défaillance critique », la catégorie de

problèmes la plus dangereuse.